



Air France

L'essentiel du CSEE CC

Le 18 octobre 2023

A vos côtés, Techniciens, Maîtrises, Cadres



CR CSEE CC extraordinaire du 18 octobre 2023

Information sur les évolutions du réseau domestique au départ de paris

Le Document présenté est le même que celui présenté en CSEC extraordinaire de ce matin.

Contexte rappelé : Neutralité carbone à échéance de 2025, adoptions de textes européens qui fixent la disparition des lignes domestiques au profit du train. Changement de comportement dans les entreprises entraînant une chute du trafic affaire et un transfert vers le réseau ferré.

Le déploiement progressif du projet va permettre de résorber les coûts et pertes tout en améliorant les profits pour le Hub.

ORY : Arrêt des Navettes pour répondre à la forte diminution de la demande sur ces lignes. Cela se traduira par une diminution progressive du nombre de fréquences depuis/vers Orly et par une baisse de la charge d'activité des fonctions support, piste, passage/vente, moyens sol, AMDE et les cadres opérationnels. Transfert des vols COI et des vols Afrique du Nord vers CDG afin de maximiser les connectivités du HUB.

Calendrier : Première semaine de novembre 2023, Ouverture de la procédure d'information consultation du CSEC et Ouverture des procédures d'information consultation sur les conséquences du projet pour les CSEE concernés. La Direction veut entamer au plus vite des négociations avec les OS pour les mesures d'accompagnement des personnels impactés par le projet (ORY, NCE, MRS et TLS).

La priorité de la Compagnie reste la préservation de l'emploi et d'éviter tous départs contraints pour l'ensemble des catégories de personnel. Les salariés occupant les postes concernés sur la plateforme d'Orly se verront tous proposer une affectation à CDG, au sein de l'exploitation sol, ou dans les autres directions du site de Roissy (notamment pour les fonctions support et cadres opérationnels). Ils rempliront des missions équivalentes, sans que ces évolutions ne constituent une modification du contrat de travail. Ils pourront également postuler sur les postes disponibles et les sélections ouvertes sur Orly, Roissy. Dixit la Direction !!!!

Nos commentaires et interventions : En préambule, nous rappelons à la Direction les différentes stratégies menées ces dernières années qui ont contribué à l'attrition des lignes domestiques AF et à la disparition de CERTAINES LIGNES de notre périmètre sans oublier la volonté affichée du tout HUB. Aucune volonté de développer du LC et du MC sur notre périmètre !! Nous rappelons également à la Direction qu'une intersyndicale s'est constituée depuis 3 mois à Orly et que la Direction n'a apporté aucune réponse aux salariés malgré l'anxiété grandissante des personnels. Aucune visibilité !! Pour contrer les rumeurs, la Direction nous répond « fake news ». L'honnêteté commence par-là n'en déplaise à la Direction. Quid des autres escales de notre périmètre, elles ne figurent pas dans la présentation. La Direction nous répond aucun impact !! Si AF a la DSP, comment seront choisis les personnels restant à Orly pour gérer les vols Corse ? Si pas de DSP, A.H Bernard dit que nous aurons un problème car nombreux emplois impactés (ORY et Corse).



Adhésion :)

Le site : [CFE-CGC Air France Court Courrier](https://www.airfrance.com/fr/emploi/relations-salariales)

*La DRH nous répond points CCNTA et dispositifs RH connus. Nous demandons une équité de traitement et que le plan soit proposé à tout un chacun des escales concernées par ce projet. Qui va s'assurer de l'état des managers qui doivent accompagner le projet et les personnels ? Nous demandons à la Direction de ré internaliser toutes les tâches actuellement réalisées par la sous-traitance dès lors qu'il y aura attrition d'activité, la Direction ne répond pas sur le sujet car pas d'actualité et fera l'objet d'une réflexion si besoin. Nous revenons sur l'accompagnement idyllique des mobilités et intervenons sur la réalité vécue par nos collègues dernièrement !! **Nous notons qu'il n'y aura pas de changement de périmètre de notre CSE durant la mandature et que l'escale de NCE ne sera pas impactée par une diminution d'effectif, la projection besoins/ressources exprimée dans le document tient compte des RDDDL (retraite, décès, démission, licenciement).***

Vos élus et représentants CFE-CGC